

Quiétude sur le lac

Le lac Mégantic



Un milieu de vie à protéger
et à partager

Le lac Mégantic est un milieu naturel d'une grande richesse apprécié de plusieurs utilisateurs. Chacun peut contribuer à sa protection et favoriser une cohabitation harmonieuse en appliquant les gestes qui suivent.

Protéger



NETTOYEZ SOIGNEUSEMENT VOTRE EMBARCATION

Le nettoyage et l'inspection des embarcations (voir verso), avant la mise à l'eau et à la sortie de l'eau, sont indispensables afin de limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épi.



ÉVITEZ DE CIRCULER DANS LES HERBIERS ET DANS LES ZONES PEU PROFONDES

Le fractionnement des plantes aquatiques par les hélices ou les rames favorise leur prolifération. Le brassage de l'eau peut mettre en suspension des sédiments et des polluants.



LIMITEZ LES VAGUES PRÈS DE LA RIVE

Les vagues peuvent éroder la rive et endommager les milieux fragiles comme les frayères et les marais.



RESTEZ À BONNE DISTANCE DES ANIMAUX ET NE LES NOURRISSÉZ PAS

Ne nourrissez pas les canards afin de prévenir la dermatite du baigneur et la présence de coliformes fécaux.



NE REJETEZ PAS DE POLLUANTS DANS LE LAC

Rapportez vos déchets pour en disposer aux endroits appropriés. Vous pouvez vidanger les eaux usées aux marinas de Lac-Mégantic et de Piopolls. Évitez tout déversement de carburant, d'huile ou de nettoyant.

Partager



FAITES ATTENTION AUX AUTRES UTILISATEURS

À l'approche des autres utilisateurs (pêcheurs, nageurs, pêcheurs, kayakistes, etc.), diminuez votre vitesse et gardez une distance sécuritaire. Respectez les règles de priorités pour les voiliers, car ils sont plus difficiles à manœuvrer.



RESPECTEZ LA TRANQUILLITÉ DE TOUS

Le son à la surface de l'eau se propage sur de grandes distances. Afin d'assurer un environnement agréable pour tous en tout temps:

- Diminuez le bruit (moteur, musique, etc.) à proximité des secteurs habités et récréotouristiques;
- Limitez le bruit le matin et en soirée.



RESPECTEZ LES TERRAINS PRIVÉS

Sauf s'il y a une urgence, accostez seulement aux endroits autorisés.



POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

Suivez les règles fédérales propres à la navigation, dont les limites de vitesse indiquées au verso.

Rappelez-vous que les lois sur l'alcool ou les drogues concernant la conduite automobile s'appliquent aussi pour les embarcations nautiques. Ayez l'équipement de sécurité requis selon le type d'embarcation.

Vous êtes témoin d'une situation où la sécurité ou la quiétude du lac Mé-

Rester vigilant

COMMUNIQUEZ AVEC

UN DES ORGANISMES SUIVANT

Sûreté du Québec : 310-4141

- Urgence
- Conduite dangereuse d'une em-

Ministère de l'Environnement : 819-

- Rejet de polluants
- Présence d'algues bleu-vert

Municipalités riveraines et MRC :

- Infraction à la réglementation (ex. : travaux dans un cours d'eau ou s-

COBARIC : 418 389-0476

- Présence d'espèces exotiques

SOS Braconnage : 1 800 463-2191

- Acte de braconnage ou tout g-

de la faune ou de ses habitats

Pour plus d'informations, pour vous inscrire et pour devenir membre, visitez la page Facebook de l'APLM.

Une réalisation du COBARIC
et de l'Association pour la protection du lac
Avec la participation de la MRC du Grand e



RÈGLEMENT DE NAVIGATION - Limites de vitesse*

Interdiction de circuler pour les embarcations à moteur mécanique ou électrique entre le 5 avril et le 15 août. Autrement, limite de 5 km/h.

Limite de 5 km/h

Limite de 10 km/h (à 100 m ou moins de la rive)

Limite de 10 km/h (sur tout le plan d'eau)

Limite de 15 km/h

**En dehors des zones identifiées: limite 55 km/h entre 18h et 6h
limite 70 km/h entre 6h et 18h**

Référence: Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120)

Carte du lac Méganttic

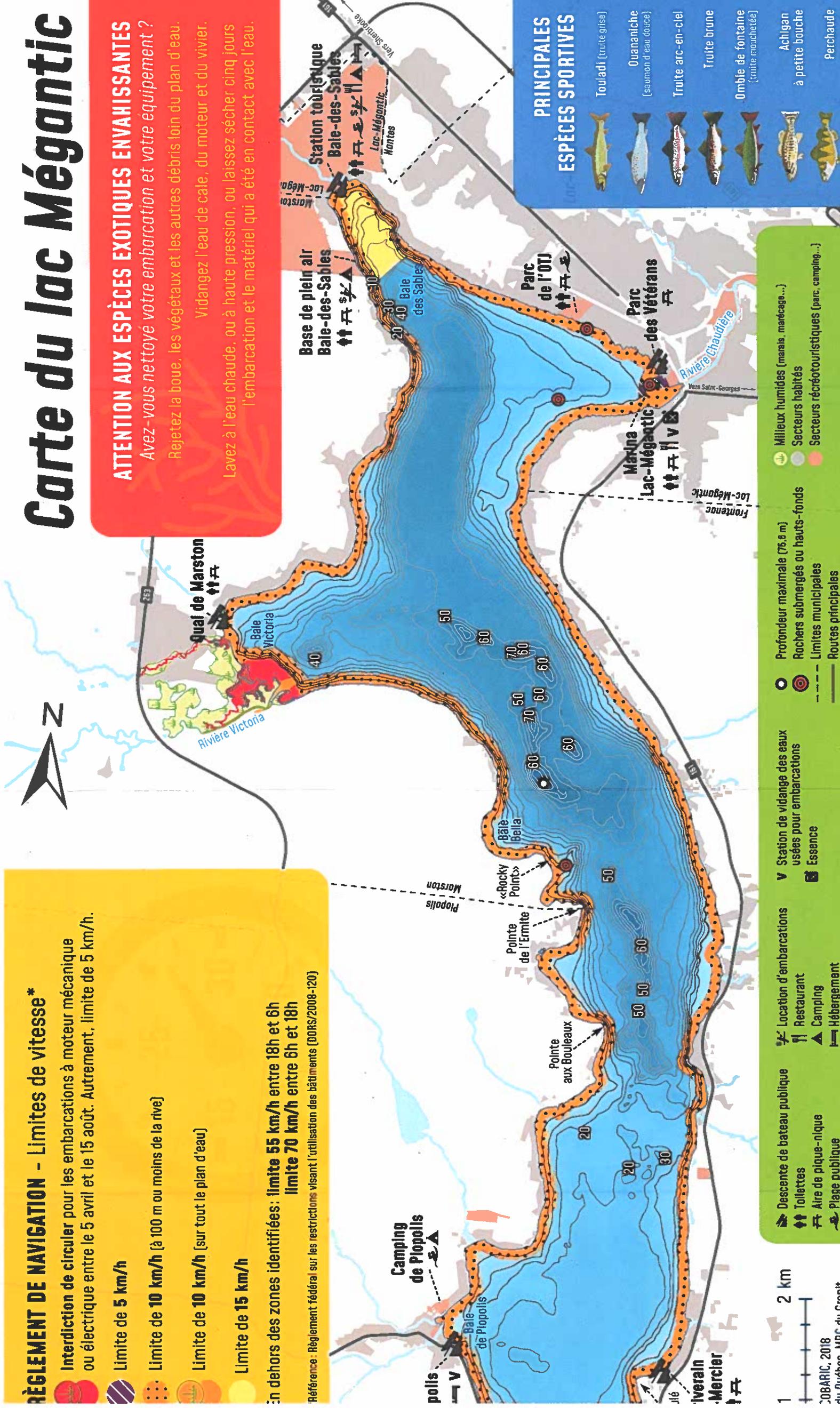
ATTENTION AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Avez-vous nettoyé votre embarcation et votre équipement ?

Rejetez la boue, les végétaux et les autres débris loin du plan d'eau.

Vidangez l'eau de cale, du moteur et du vivier.

Lavez à l'eau chaude, ou à haute pression, ou laissez sécher cinq jours l'embarcation et le matériel qui a été en contact avec l'eau.



PRINCIPALES ESPÈCES SPORTIVES



- Milieux humides (marais, mares, etc...)
- Secteurs habités
- Secteurs récréotouristiques (parc, camping...)
- Profondeur maximale (76,8 m)
- Rochers submergés ou hauts-fonds
- Limites municipales
- Routes principales
- Station de vidange des eaux usées pour embarcations
- Essence
- Location d'embarcations
- Restaurant
- Camping
- Hébergement
- Descente de bateau publique
- Toilettes
- Aire de pique-nique
- Plage publique

1 2 km
 SOBARIC, 2018
 du Québec, MRC du Granit